Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260112-DCM_3_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026**
Date de convocation : Le 6 janvier 2026. Date de d'affichage : Le 6 janvier 2026.	L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Marc SORIN, Emilie BOUÉ, Fabien HOUGET, Yoann CADO, Muriel HÉLARY, Hubert BLANCHARD, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Emilie LOUVEL, Eric PELTIER, François GARNIER, Aude BAZIN, Pascaline MARION, Anne GUILLEVIN. Absents : Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Eric PELTIER à Geneviève FERRÉ, François GARNIER à Yoann CADO, Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Anne GUILLEVIN à Hubert BLANCHARD. Emilie BOUÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 3/2026	

OBJET : Approbation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune du Theil de Bretagne a souhaité actualiser l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées. La commune qui a conservé la compétence a engagé l'étude d'actualisation du zonage EU pour mettre en cohérence l'ensemble des documents d'urbanisme.

Conformément à l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement des eaux usées après enquête publique, celle-ci a eu lieu du 23 septembre au 24 octobre 2025 (conformément à l'arrêté du 29 août 2025). Le public n'a fait aucune observation.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur au plan de zonage révisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité l'approbation du nouveau plan de zonage d'assainissement révisé tel qu'il est annexé à la présente délibération, à savoir :

- Zone d'assainissement collectif dans l'agglomération : la partie du bourg déjà raccordée et l'ensemble des zones urbanisables classées en périphérie,
- Zone d'assainissement non collectif : le reste du territoire communal.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées approuvé sera tenu à disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Emilie BOUÉ